

# L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. l'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP.

Cyrille Bodin, Mikael Chambru

▶ **To cite this version:**

Cyrille Bodin, Mikael Chambru. L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. l'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP.. Communiquer dans un monde de normes. L'information et la communication dans les enjeux contemporains de la " mondialisation ", Mar 2012, France. pp.303. hal-00840552

**HAL Id: hal-00840552**
**https://hal.univ-lille.fr/hal-00840552**

Submitted on 19 Oct 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Cyrille Bodin et Mikaël Chambru**
GRESEC, Université de Grenoble



# L'espace public sous l'emprise des normes technoscientifiques. L'impossible rencontre des mouvements sociaux et des acteurs scientifiques dans les débats publics de la CNDP.

> Comme le dit M. Lalande, la science ne vise pas seulement à « l'assimilation des choses entre elles, mais aussi et avant tout à l'assimilation des esprits entre eux ». (…) Nous appelons les esprits à la convergence en annonçant la nouvelle scientifique, en transmettant du même coup une pensée et une expérience, liant la pensée à l'expérience dans une vérification : le monde scientifique est donc notre vérification. Au-dessus du sujet, au-delà de l'objet immédiat, la science moderne se fonde sur le projet. Dans la pensée scientifique, la méditation de l'objet par le sujet prend toujours la forme du projet.
>
> Gaston Bachelard, Le nouvel esprit scientifique, 1934, p.15.

## Introduction

Depuis les années 90 en France, les dispositifs de régulation des rapports sciences sociétés se sont rapidement développés et institutionnalisés et ont, au moins en apparence, adopté de nouveaux principes de fonctionnement. Face à la multiplication des mouvements sociaux (Neveu, 2005) porteurs d'une critique à l'endroit de l'activité scientifique, dont on observe le renouvellement successif et la radicalisation au gré des multiples controverses scientifiques, les acteurs de la représentation politique mettent en place de nombreux dispositifs dits « dialogiques » sous des formes variées : conférences de consensus, panels citoyens, débats publics, etc. Ces dispositifs visent théoriquement à réagencer les formes d'expression des différents acteurs sociaux selon les principes d'égalité d'accès aux ressources matérielles et symboliques, de symétrie des compétences supposées et d'équivalence des statuts respectifs (Véron, 1997). L'instauration de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à l'occasion de la promulgation la loi Barnier, relative à la protection de l'environnement, en 1995 s'inscrit dans ce mouvement.

Cependant, la mise en pratique des normes communicationnelles de ces nouveaux dispositifs, vantés pour leurs supposés mérites démocratiques, se heurte aux différents rapports de force et valeurs culturelles institués sur le temps historique. La vulgarisation, modèle traditionnel de régulation des rapports sciences sociétés, joue un rôle non négligeable, et ce depuis au moins le siècle des Lumières, dans l'institutionnalisation de l'espace public et dans la cristallisation de l'identité socioprofessionnelle des acteurs de la recherche, des savants aux enseignants-chercheurs contemporains. Se définissant moins au travers d'un genre littéraire homogène, d'une technique ou d'une typologie unifiée de dispositifs de communication, la vulgarisation semble au contraire se présenter comme une posture communicationnelle où l'énonciateur des discours de science définit, dans le même temps pour soi et pour son destinataire, des cadres identitaires prédéfinis normativement. In fine, cette posture communicationnelle et identitaire fige tout questionnement relatif aux rapports sciences sociétés dans une relation pédagogique éternellement reconduite tandis qu'elle tend à immuniser l'activité scientifique instituée de toute expression critique publique (Pailliart, 2005).

Ainsi se présente le risque d'une double radicalisation dans les dispositifs dialogiques. Radicalisation premièrement des mouvements sociaux qui tendent soit à critiquer de l'intérieur ces dispositifs afin de faire valoir des revendications structurelles (Kitschelt, 1986) opposées à l'univocité des dispositifs antérieurs, soit à se greffer de l'extérieur au débat tout en freinant son fonctionnement institutionnellement établi. Radicalisation deuxièmement des acteurs scientifiques qui tendent à redéfinir ces dispositifs en une forme de promotion institutionnelle et en un discours sous-tendu par les idéologies de la vulgarisation et du modèle du déficit (Chavot et Masseran, 2010). Ce phénomène de radicalisation des parties n'est pas sans interroger le fonctionnement même du dispositif imposé par ses médiateurs et maîtres d'ouvrage. En effet, ceux-ci participent selon leurs propres jeux et logiques à structurer et à cadrer les discours d'une manière singulière. Ainsi, nous posons pour principale hypothèse à cette contribution que les dispositifs dialogiques mis en place sous l'égide de la CNDP demeurent, dans la pratique, sous l'emprise de normes de science traditionnellement ancrées dans l'histoire même de l'espace public (Pailliart, 1995 ; Miège B., 2010). Et dans ce sens, les phénomènes observables au cours de ces débats publics ne peuvent, au moins pour partie, s'expliquer par la seule observation du dispositif et de ses acteurs dans un ici et maintenant, mais nécessitent au contraire une réinscription sur le temps long de l'espace public et de l'institutionnalisation conjointe de ses structures politiques et scientifiques. L'inscription de cette problématique à la confluence de la communication, de la politique et de l'épistémologie sur le temps long doit permettre de dégager des normes de scientificisation et d'y interpréter les jeux et enjeux des acteurs sociaux.

Cette contribution conjointe repose sur deux travaux de thèses distincts mais aux problématiques et approches théoriques complémentaires. La première thèse s'attache à étudier les engagements et pratiques communicationnelles des acteurs de la recherche au sein de la diversité des dispositifs publics de régulation des rapports sciences sociétés (une revue de vulgarisation, un dispositif d'animation culturelle scientifique, les débats publics de la CNDP sur le thème des nanotechnologies et enfin les formations intra-académiques des jeunes chercheurs à la communication scientifique), au travers d'un corpus d'entretiens, d'observation

et d'analyses de contenus. Or, ces deux travaux se recoupent largement sur les questions liées à la mise en pratique des dispositifs dialogiques et de leurs normes communicationnelles. Ceux-ci se situent en effet à la confluence entre valeurs culturelles instituées et mondes possibles, à partir desquels les différents acteurs sociaux impliqués, médiateurs compris, se positionnent en visant tantôt le renforcement, tantôt la décentration des images du monde.

## La contribution des sciences aux processus d'institutionnalisation de l'espace public

Au cours de l'histoire, les sciences et les différentes théories de la connaissance associées ont joué un rôle constitutif dans la structuration des institutions politiques, servant tour-à-tour la stabilisation ou la déstabilisation des formes du pouvoir. Porteuses d'idéaux et de projets politiques et sociaux, elles vont très tôt, au travers de la philosophie de tradition hellénique par exemple, fonder le mythe de la cité antique et les premières conceptions et normes de la démocratie. Depuis le siècle des Lumières, la transformation et l'institutionnalisation progressive du champ socioprofessionnel de l'exercice des sciences va profondément influencer les manières de bâtir le politique et de prendre des décisions dans l'espace public. Finalement, la légitimité des champs scientifiques et politiques s'inscrit dans un processus de co-construction, l'un reposant sur l'autre. De ce point de vue, la définition même de ce que l'on considère « science » devient dans le même temps un facteur constitutif des institutions politiques, un enjeu de légitimation des acteurs scientifiques et de l'expertise, mais aussi un facteur de discrimination des formes d'expression réputées « non-expertes ».

Durant le siècle des Lumières, la classe bourgeoise se forme à partir des dispositifs culturels (cafés et salons littéraires, théâtres, musées, presse d'opinion, etc.) dans lesquels se produit un phénomène de socialisation des individus et de prise en compte dans la dimension empathique d'intérêts de classe communs, alors considérés comme universels. Le principe de publicité définissait une certaine conception que se faisait la société bourgeoise de l'usage critique de la raison, alors tourné contre le pouvoir monarchique (Habermas, 1997). Cependant, une certaine pratique de la vulgarisation va jouer dans ces dispositifs un rôle majeur (Jurdant, 2009). Dans de tels dispositifs, les expériences scientifiques, souvent spectaculaires, sont réalisées et exposées devant le public bourgeois selon le régime de la curiosité (Callon & al., 2001). Alors que les savants peuvent se prévaloir de la crédibilité apportée par la réputation de leurs spectateurs et mécènes, ces derniers font valoir, par leur proximité à une science en train de se faire, la légitimité et la rationalité d'un projet politique. La mise en scène de l'exercice public de la raison nourrit un processus de délégitimation des fondements religieux « irrationnels » de la monarchie absolue tout en préfigurant les idéaux démocratiques (Pailliart, 2005). Ce régime de science spécifique faisait ainsi coïncider une certaine conception de l'opinion populaire quantitative avec une raison qualitative, réunis en une opinion éclairée. Et en cela, le principe de publicité accordait idéalement à la notion de « peuple », incarnée par la société bourgeoise, les facultés propres à la raison et à la critique.

Cependant, cette association des conceptions d'opinion populaire et de raison ne va s'étendre que sur une courte période historique, et céder la place à un régime de science de confinement des sciences. Durant la période post-révolutionnaire, les académies des sciences, dans un premier temps rejetées par les révolutionnaires, vont progressivement s'attacher à dissocier les sciences académiques des sciences populaires (Bensaude Vincent, 2003). Ce mouvement de distinction va se déployer dans deux directions. Premièrement, du point de vue de la pratique, les académies des sciences, en professionnalisant l'activité de la recherche, vont restreindre les critères de scientificité, avec pour résultat d'expulser hors du champ de l'activité scientifique ce qui était alors considéré comme pseudosciences. Et dans ce mouvement, l'opinion éclairée va progressivement être séparée d'une opinion doxique. Cette distinction va participer à fonder l'exercice d'un pouvoir fondé sur le mode de la représentation. L'ajournement des formes de la légitimité populaire devait cependant se résoudre au travers du développement des dispositifs d'éducation des masses populaires (Blondiaux, 1998), tant dans leurs institutions formelles qu'informelles. Deuxièmement, les théories de la connaissance vont prendre en France un tournant décisif avec la philosophie positive de Saint Simon puis d'Auguste Comte, développée en réaction aux décennies de guerre et d'instabilité des institutions politiques qui vont succéder la période révolutionnaire. Cette théorie de la connaissance présente trois caractéristiques : elle est objectiviste, ontologique et réductionniste (Besnier, 2005), et s'attache à reléguer la pensée critique, considérée comme une métaphysique, hors de l'activité scientifique. Émerge alors un projet politique d'organisation et de stabilisation de la société, sous la forme d'une société industrielle orientée par l'idéologie de Progrès (Mattelart, 1999).

Ainsi, les 18e et 19e siècles voient se co-construire les institutions politiques et scientifiques dans un même mouvement historique, certes non linéaire du fait des multiples tensions et conceptions qui les traversent. Ces deux champs, l'un politique organisé selon le régime de la représentation et le second scientifique selon le régime du confinement, se renforcent et s'échangent mutuellement des gages de légitimité. La logique sociale de l'expertise prend progressivement le pas sur celle de la légitimité populaire selon une organisation technocratique des sociétés (Habermas, 1973) fondée par l'épistémologie positiviste (Meynaud, 1964). Au sein d'une économie productiviste, la technique devient le principal moteur de la recherche (Hottois, 1984), de l'économie et de la politique (Marcuse, 1968). Or, au sein d'un tel équilibre institutionnel fonctionnellement réparti, les pratiques communicationnelles fondées sur la posture vulgarisatrice s'imposent comme normes exclusives présidant à la régulation des rapports sciences sociétés, réduisant leur complexité à un rapport pédagogique univoque.

## La régularité de l'opposition à la technocratie dans les controverses de sciences

En France, la (re)construction de l'identité nationale – et de sa grandeur – au lendemain de la seconde guerre mondiale s'incarne par une politique et un patriotisme technoscientifique au sein duquel le programme électro-nucléaire occupe une place centrale ; ainsi que par l'instauration, là encore de façon consensuelle au sein du système politique institué, d'un régime technopolitique indissociable à son élaboration et à sa mise en œuvre (Hecht, 2004). Tandis que la recherche scientifique se réorganise en grands ensembles industriels, poursuivant et renforçant un mouvement de confinement de la recherche, le traité de Rome instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) consacre le pari du nucléaire comme essentiel au développement économique et géopolitique de l'Europe en reconstruction et des pays qui la composent. Ce choix du recours au nucléaire joue par la suite un rôle structurant sur l'organisation concrète de la société : aspects de la vie sociale, économique et culturelle ; poids sur les modes de production industrielle, les normes de consommation et les modes de vie (Trihn et Wieviorka, 1991).

Or, lors de sa mise en place dans les années soixante, le programme électro-nucléaire n'est pas présenté au public comme un choix politique pouvant être négocié ou même objet de controverse, mais simplement comme une question technique et scientifique relevant de la seule compétence d'experts (Simonnot, 1978). A partir de 1971, et plus encore après sa généralisation avec l'adoption du Plan Messmer en 1974 sans débat public ni débat parlementaire contradictoire, le programme électro-nucléaire finit par surgir au sein de l'espace public comme un enjeu politique générateur de conflits. Dans un contexte de fermeture du système politique institué (Kitschelt, 1986), l'irruption de la mouvance anti-nucléaire contribue à produire un ou plutôt des espace(s) public(s) autonome(s) (Habermas, 1988) dans lequel son activisme s'inscrit. Ancré dans les mondes-vécus, son émergence participe à une redistribution partielle des rapports de force au sein de l'espace public, les organisations politiques traditionnelles n'étant pas en capacité de lui donner une véritable expression politique. C'est ensuite à partir de cet espace d'interdépendance spécifique, multiple et fragmenté, qu'un mouvement d'action collective se structure progressivement, d'abord pour publiciser le risque nucléaire afin de le faire exister objectivement dans l'opinion publique, alors qu'EDF pratique le secret et la rétention de l'information (De Gravelaine et O'Dy, 1978) ; et ensuite pour contester le type de société qu'il incarne. Sur la défensive, les promoteurs du programme électro-nucléaire s'appuient alors sur les pratiques de vulgarisation afin de justifier et légitimer les choix politiques, la scientificité et la technicité intervenant alors comme un alibi plutôt que comme un objet de connaissance (Fagnani & all., 1979). En face, les opposants revendiquent une divulgation de ce savoir en s'appuyant sur leurs propres critères de scientificité, diffusant informations et arguments techniques produits par des scientifiques critiques vis-à-vis du programme électro-nucléaire et engagés dans les mouvements sociaux. Bien que critiqué par une frange de la mouvance anti-nucléaire, cet engagement multiforme des scientifiques a participé à la politisation du choix énergétique français, à la remise en cause des certitudes scientifiques et à la révision de l'autorité des experts (Topçu, 2007).

Cette critique scientifique ne suffisant pas à peser sur le système politique institué, le dynamisme contestataire de la mouvance anti-nucléaire se radicalise, via des formes plurielles d'engagement prisonnières d'un répertoire limité et hérité des mobilisations passées (Mathieu, 2004), dans une opposition territorialisée à l'implantation des centrales nucléaires. Elle se saisit, quasi-systématiquement, des procédures administratives de consultation - promulguées par la loi (Rainaud, 1994) mais toujours mises en place en aval du processus d'élaboration des projets et ne portant pas sur l'opportunité de ces derniers (Colson, 1977) - pour être visible au sein de l'espace public et amplifier la dynamique contestataire. Son essor entraîne l'ouverture partielle, de façon temporaire et localisée, du système politique institué en matière de décision atomique, sans pour autant parvenir à faire entrer le programme électro-nucléaire en démocratie. L'arrivée de la gauche au pouvoir, l'engagement d'une partie de la mouvance anti-nucléaire dans le jeu électoral, la crise engendrée par l'accident de Tchernobyl et l'ouverture partielle de la communication publique des acteurs économiques de l'industrie de l'atome (Cabedoche, 2003) n'y changera rien. C'est donc dans cet environnement social singulier propre au programme électro-nucléaire, et plus largement au terme d'une histoire mouvementée d'extension partielle de la démocratie, que le débat public est mis en œuvre à travers une concession procédurale accordée par l'État pour pallier l'insuffisance des dispositifs de consultation existants et les conflits s'y articulant (Blatrix, 2007). L'institutionnalisation controversée de la CNDP (Fourniau, 2011) traduit l'émergence de la participation comme nouvel impératif démocratique (Blondiaux, 2008) dans un contexte, d'une part de défiance sociale croissante à l'égard des technosciences (Pestre, 2003) et d'autre part de construction d'une Europe technoscientifique. Ces instances se multiplient alors dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la santé et des controverses technoscientifiques.

## L'emprise des normes et postures de la vulgarisation dans la tenue des débats de la CNDP

Comme pour le nucléaire (Barthe, 2006), la CNDP se voit confier la tâche de faire entrer les nanotechnologies en démocratie, ce qui va conduire, de façon similaire au nucléaire (Ballan & all., 2007), à une anticipation forte de la conflictualité du débat par les organisateurs. Au préalable, un cycle de débats publics – Nanoniv – a été organisé à Grenoble à l'initiative d'élus locaux, servant d'une part d'outil d'acceptabilité des décisions politiques sous couvert de participation, et d'autre par d'outil de relégitimation

des acteurs scientifiques et de restitution de leur rôle social après plusieurs mois de remise en cause par la mouvance anti-nanotechnologie du consensus dominant sur les bienfaits du développement et de l'investissement déjà amorcé sur les nanotechnologies (Romeyer, 2009). Les débats publics mis en place sous l'égide de la CNDP présentent également un caractère post-actif, dans le sens où, comme lors des débats publics relatif à la politique électro-nucléaire, ils n'ont pas été mis en place en amont du processus d'élaboration des principaux projets et de leur financement - par exemple avec Clinatec à Grenoble. Par contre, à la différence du débat relatif à l'EPR de Flamanville (Grandazzi, 2009), la CNDP nano n'a pas remis en cause la tenue même de ses débats.

Les dix-sept débats publics de la CNDP relatifs aux nanotechnologies, couvrant les principales villes universitaires françaises, se sont déployés dans l'espace public, d'octobre 2009 à février 2010, selon un protocole régulier et prédéfini en amont de la phase de consultation proprement dite. Au cours de cette activité d'organisation et de cadrage des débats, cette commission a d'abord sélectionné pour chaque débat des thématiques spécifiques ayant trait aux spécificités de la recherche au niveau territorial. Ensuite, pour chaque thématique, elle a fait appel et a sélectionné des intervenants locaux, composés d'experts issus des milieux scientifique, ingénieurial et/ou entrepreneurial. Ainsi, le protocole prévoit un premier temps de présentation par les experts retenus par la CNDP et disposés sur la scène, puis un deuxième temps réservé au jeu des questions / réponses entre les intervenants et les individus composant le public. Le mode de sélection effectué par la commission de ces experts, se revendiquant fonctionnellement d'une autorité scientifique, apparait peu transparent. In fine, la présence de ces experts répond à un enjeu de légitimation du dispositif lui-même. Malgré les ambitions annoncées de la CNDP de faire respecter une « égalité » entre les différents acteurs sociaux, nous observons, au travers de la dissymétrie de l'allocation des ressources matérielles et symboliques, la reproduction d'un rapport pédagogique entre intervenants et publics. Cette même dissymétrie fut également observée lors du processus de concertation relatif au programme électro-nucléaire lancé par l'État au milieu des années soixante-dix (Fagnani & all., 1979) et lors du débat public relatif à ITER (Bresson Gilet, 2010). Cette « mission d'information » fut notamment explicitement définie par les maîtres d'ouvrage. Les actes d'expression des individus dans le public se trouvent par conséquent réduits et cadrés par un processus pédagogique préalable, tandis que les acteurs de l'expertise participent aux débats au-delà des règles et conventions imposées aux autres acteurs sociaux. Les experts apparaissent comme des acteurs a priori émancipés de tout intérêt, politique ou économique, au cours des débats (Habermas, 1973). Or, la pratique vulgarisatrice menée par les acteurs scientifiques est fortement critiquée par la mouvance anti-nanotechnologie, revendiquant pour la plupart explicitement sur le plan structurel la mise en pratique de dispositifs dialogiques égalitaires et effectifs, impliquant une reconnaissance de la pluralité des formes d'expertise.

La normativité implicite du débat public CNDP sur les nanotechnologies réintroduit premièrement une hiérarchisation légitimiste (Liot , 2006) entre les différentes formes de savoirs, et deuxièmement distingue les différentes catégories d'acteurs selon un découpage fonctionnaliste du monde social. Cependant, la mouvance anti-nanotechnologie présente dans la salle, assemblée en un « grand public » et sommée de suivre les exposés pédagogiques, est également composée de chercheurs et experts. Or, ces acteurs scientifiques engagés dans cette mouvance se présentent le plus souvent sous l'étiquette de « simple citoyen », de « représentant d'association », et tendent ainsi à effacer leur identité socioprofessionnelle. La participation des acteurs de la recherche dans les débats publics apparait ainsi, dans une large mesure, sous l'angle d'une certaine dualité : alors que d'un côté les chercheurs sélectionnés par la CNDP, intervenant en qualité de « scientifiques » à partir de la scène, prennent une posture affirmative et positive dans la formulation d'un discours de science ; de l'autre côté, des chercheurs engagés dans les mouvements sociaux, formulant un discours critique, se revendiquent plutôt d'une « société civile » à partir du public. La difficulté pour ces derniers à s'affirmer publiquement sous une étiquette scientifique laisse entrevoir une conception partagée, à la dimension d'une communauté, d'une identité socioprofessionnelle formée et dominée à partir d'une posture positiviste et des normes communicationnelles guidée par une affirmation de la science sur l'ensemble des mondes vécus. Et dans ce sens, le protocole mis en œuvre par la CNDP nano favorise et participe à la reproduction de la conception positiviste que les sciences se font d'elles-mêmes (Habermas, 1973), tout en freinant les multiples formes d'expression critique visant un décentrage constructiviste des images du monde favorisant la compréhension de l'interpénétration conceptuelle des notions de science et de société.

## Conclusion

Considérant que les dispositifs et leurs médiateurs, quels qu'ils soient, ne peuvent jamais prétendre à la neutralité (Appel & al., 2010), nous observons au cours des débats publics de la CNDP sur les nanotechnologies une nette tendance à la construction et à la reproduction de normes culturelles instituées et ancrées dans la tradition des sciences. La CNDP substitue un protocole de fonctionnement fondé sur les normes communicationnelles dialogiques par un protocole consacrant une large part de ces ressources à la production d'un discours de vulgarisation affirmatif et souvent univoque. In fine, la reconstruction d'un rapport pédagogique perturbe, encadre et réduit la portée des prises d'expression critique par les acteurs non professionnels des sciences dans la production des discours de science. Cependant, dans le cas de la CNDP nano, la posture vulgarisatrice est initialement réintroduite, par la petite porte, par les médiateurs eux-mêmes et par les ministères se trouvant en position de maîtres d'ouvrages. Cette situation laisse entrevoir, si ce n'est une forme d'instrumentalisation politique du dialogisme, pour le moins une intériorisation par ces acteurs des normes et pratiques traditionnelles de la vulgarisation alors conçues comme naturelles.

Finalement, et comme pour l'exemple nucléaire (Weil, 2010), ce dispositif de participation s'apparente à un outil de médiation politique et de communication valorisant la mise en scène du débat et dont l'objectif est de donner une légitimité à une décision déjà connue dans un contexte social critique à son égard. Le développement de ces dispositifs régulant les rapports sciences sociétés demeurent ainsi, dans la pratique, sous l'emprise de normes de science traditionnellement ancrées dans l'histoire même de l'espace public. L'étude des rapports entre mouvements sociaux et acteurs scientifiques indique un renforcement des postures initiales, faites de défiance mutuelle, et d'une impossible rencontre des différentes identités sociales historiquement structurées. Cela amène à une mise en visibilité, en marge des institutions politiques traditionnelles, de mouvements sociaux divers et pluriels dont l'activisme se déploie alors dans des espaces publics (partiellement) autonomes (Habermas, 1998) et oppositionnels (Negt, 2007), et cependant s'inscrivant dans une constante référence aux normes politico-scientifiques instituées. Ces espaces d'interdépendance spécifiques, multiples et fragmentés vont mettre à l'épreuve, notamment à travers les débats publics de la CNDP, un espace public dont les deux faces sont toujours sous l'emprise des normes technoscientifiques. Dès lors, cette redistribution partielle des rapports de force nous invite, d'un point de vue conceptuel, à revisiter la modélisation traditionnelle de l'espace public pour intégrer les éléments d'une réflexion propre à une « société de la connaissance » jouant bien souvent le rôle d'une prophétie auto-réalisatrice.

Enfin, l'étude des controverses technoscientifiques dans l'espace public pose comme impératif un dépassement des postures ontologiques, fonctionnelles et objectivistes d'une épistémologie classique, afin de dégager et distancier les jeux et enjeux des multiples acteurs sociaux sur les terrains de l'expertise. Au sein des multiples théories de la connaissance disponibles, un constructivisme dit « radical » (Glasersfeld, 1988) et avec pour horizon une nécessaire distanciation (Elias, 1983) vis-à-vis des pratiques traditionnelles permet de dépasser les postulats d'une épistémologie par trop restreinte, car fondée sur le seul exercice d'une logique formelle, pour y intégrer l'étude des phénomènes communicationnels à partir desquels se reproduisent socialement les normes et les valeurs culturelles liées aux formes du savoir.

## Bibliographie


- Appel V., Boulanger H., Massou L., Les dispositifs d'information et de communication, de boeck, 2010.
- Ballan E. & all., « Anticipation et contrôle dans les débats publics : le cas des premiers débats nucléaires », in Le débat public : une expérience française de démocratie participative (Sous la direction de Blatrix Cécile & all.), La découverte, 2007, pp. 123-133.
- Barthe Y., Le pouvoir d'indécision : la mise en politique des déchets nucléaires, La Découverte, 2006.
- Bensaude-Vincent B., La science contre l'opinion, histoire d'un divorce, Les empêcheurs de penser en rond, 2003.
- Besnier J.-M., Les théories de la connaissance, puf, 2011.
- Blatrix C. et al., Le débat public : une expérience française de démocratie participative, La découverte, 2007.
- Blondiaux L., La fabrique de l'opinion, Seuil, 1998.
- Blondiaux L., Le nouvel esprit de la démocratie, Seuil, 2008.
- Bresson Gillet S., « L'enjeu communicationnel du débat public ITER en Provence », revue électronique Les enjeux, janvier 2010.
- Cabedoche B., Ce nucléaire qu'on nous montre. Construire la sociabilité dans le débat sur les énergies, L'Harmattan, 2003.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Seuil, 2001.
- Chavot P., Masseran A., « Engagement et citoyenneté scientifique, quels enjeux avec quels dispositifs? », revue Questions de communication, numéro 17, 2010, p. 81 – 106.Colson J.-P., Le nucléaire sans les Français. Qui décide ? Qui profite ?, Paris, Maspéro, 1977.
- Colson J.-P., Le nucléaire sans les Français. Qui décide ? Qui profite ? Maspéro, 1977.
- De Gravelaine F.et O'Dy S., L'Etat EDF, Alain Moreau, 1978.
- Elias N., Engagement et distanciation, Fayard, 1983.
- Fagnani F. et Nicolon A. (sous la direction de), Nucléopolis. Matériaux pour l'analyse d'une société nucléaire, PUG, 1979.
- Fourniau J.-M., « L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public », in Télescope, vol. 17, n° 1, 2011, pp. 70-93.
- Grandazzi G., « Débat public et information sur les risques : le nucléaire aux prismes avec les exigences démocratiques », in Risques industriels : quelle ouverture publique ? (Sous la direction de Suraud Marie-Gabrielle & all.), Octares Editions, 2009.
- Glasersfeld (von) E., « Introduction à un constructivisme radical », in Watzlawick p., L'invention de la réalité, Seuil, 1988.
- Habermas J., L'espace Public, Payot, 1997.
- Habermas J., Le discours philosophique de la modernité, Gallimard, 1988.
- Habermas J., La technique et la science comme idéologie, Gallimard, 1973.
- Hecht G., Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale, La Découverte, 2004.
- Hottois G., Le signe et la technique. La philosophie à l'épreuve de la technique, Aubier Montaigne, 1984.
- Jurdant B., Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique, Éditions des archives contemporaines – Cluster ERSTU, 2009.
- Kitschelt H., « Political opportunity structures and political protest: anti-nuclear movements in four democracies », in British Journal of political Science, 1986, pp. 57-85.
- Liot F. (coord.), Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de la médiation et de l'animation en question, L'Harmattan, 2006.
- Marcuse H., L'homme unidimensionnel, Les éditions de minuit, 1968.
- Mathieu L., Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux, Textuel, 2004.
- Mattelart A., Histoire de l'utopie planétaire, de la cité prophétique à la société globale, La découverte, 1999.
- Meynaud J., La technocratie. Mythe ou réalité ?, Payot, 1964,
- Miège B., L'espace public contemporain, PUG, 2010.
- Negt O., L'espace public oppositionnel, Payot, 2007.
- Neveu E., Sociologie des mouvements sociaux, la découverte, 2005.
- Pailliart I. (dir.), L'espace public et l'emprise de la communication, Ellug, 1995.
- Pailliart I. (dir.), La publicisation de la science. Exposer, communiquer, débattre, publier, vulgariser, PUG, 2005.
- Pestre D., Science, Argent et Politique, INRA Editions, 2003.
- Rainaud J ?-M., Le droit nucléaire, PUF, 1994.
- Romeyer H., « La mise en scène des débats publics au cœur de la communication des organisations publiques », Communication & Organisation 1/2009 (n° 35), p. 48-59.
- Simonnot P., Les nucléocrates, PUG, 1978.
- Trinh S. et Wieviorka M., Le modèle EDF. Essai de sociologie des organisations, La Découverte, 1991.
- Topçu S., « Les physiciens dans le mouvement antinucléaire : entre science, expertise et politique », in Cahier d'histoire. Revue d'histoire critique, n° 102, 2007, pp.89-10
- Véron E., « Entre l'épistémologie et la communication », revue Hermès, numéro 21, 1997.
- Weil A., « Le débat public : entre médiation et mise en scène. Retour sur le débat public 'gestion des déchets radioactifs' », in Les Enjeux de l'information et de la communication, 2010 (Dossier 2009).